

EXPOSE DE MOTIF ET PROJET DE DECRET

accordant un crédit d'ouvrage de CHF 52'570'000.- destiné à financer l'agrandissement du Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon

La commission chargée de l'étude de l'EMPD 286 accordant un crédit d'ouvrage de CHF 52'570'000.- destiné au financement de l'agrandissement du centre d'enseignement postobligatoire de Nyon a tenu deux séances:

- la première sur place, le jeudi 3 juin 2010 de 14h à 16h30, salle de conférence G002 du Gymnase de Nyon,
- la seconde à Lausanne, salle de conférence No 55 du DFJC, rue de la Barre 8, le jeudi 17 juin de 14h30 à 17h20.

Lors des deux séances, étaient présents : Mmes et MM. Claudine Dind, Michèle Gay Vallotton (en remplacement de Mme Fabienne Freymond Cantone), Elisabeth Ruey-Ray, François Debluë, Michel Desmeules, Claude-Eric Dufour, Jean Guignard, Hans Rudolf Kappeler, André Marendaz, Olivier Mayor et Mario-Charles Pertusio.

Le Conseil d'Etat était représenté par Mme Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), accompagnée de M. Séverin Bez, directeur général de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), de M. Philippe Pont, chef du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL/DINF), ainsi que de M. Yves Golay, chef de la section Planification, Projets, Travaux au Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL/DINF). Mme Sarah Alfonso, secrétaire (DGEP), a bien voulu prendre les notes de la première séance, Mme Madame Barbara Sonnard, secrétaire (DGEP), de la seconde séance, ce dont nous les remercions toutes deux vivement.

Genèse du projet

Un rappel de l'historique de cet EMPD et du contexte dans lequel il a évolué est nécessaire pour mieux saisir les multiples étapes et aléas de ce projet qui, après s'être fait longtemps attendre, arrive enfin au seuil de sa réalisation.

C'est en 2003 que l'idée d'un agrandissement du Gymnase de Nyon et de son regroupement avec l'Ecole professionnelle commerciale de Nyon sur un même site a été publiée dans un décret par lequel un crédit d'étude de CHF 3'700'000.- était demandé pour un bâtiment évalué à 35,7 millions de francs. En raison des difficultés financières dans lesquelles le canton s'est trouvé alors, ce crédit n'a été utilisé qu'en 2008 pour financer un concours d'architecture qui a abouti à un projet estimé à 68 millions de francs. Par chance, c'était le projet le moins cher ! Il faut se souvenir qu'à l'époque, aucune condition financière n'était imposée sur les constructions faisant l'objet de concours. Ce qui n'est heureusement plus le cas aujourd'hui, tous les concours comportant des limites ou étant au moins réalisés par une

entreprise générale capable de garantir les coûts et le temps d'exécution. Il faut rappeler aussi que le concours d'architecture avait été lancé sans étude géologique préalable, rendant le projet retenu impossible à réaliser sans mesures de génie civil coûteuses.

Pour comprendre encore l'écart entre les coûts estimés dans le crédit d'étude et ceux calculés à la sortie du concours, il faut savoir que, dans les 35,7 millions de francs prévus à l'origine du projet, le périmètre variait entre ce qui était proposé et ce qui était demandé ; plusieurs paramètres n'étaient pas pris en compte, tels :

- le prix de la parcelle,
- le remboursement du fond d'acquisition,
- le coût des pavillons provisoires,
- la géologie du terrain,
- l'addenda au plan d'extension, qui a imposé des cheminements publics et un passage sous la voie ferrée.

Enfin, les sept années séparant le résultat du concours et le projet d'aujourd'hui expliquent les variations du programme qui revient maintenant à sa formulation de base (excepté le nombre de classes qui passent de 35 à 38) et l'évolution du périmètre.

En décembre 2009, le coût de construction de l'ensemble (l'école, les salles de gymnastique et des aménagements extérieurs) était finalement estimé à CHF 63'800'000.-. Le Conseil d'Etat estimant ce montant encore trop élevé, il a fallu, entre janvier et avril, chercher une optimisation de la construction et proposer des modifications qui ont abouti à un projet à CHF 52'300'000.-. En ajoutant les coûts pour les autres ouvrages (évacuation des pavillons, passage sous voie ferrée et adaptation du bâtiment existant) et en déduisant le crédit d'étude déjà accordé ainsi que la participation de la commune de Nyon aux études du parking, le crédit de construction à demander a enfin été arrêté à CHF 52'570'000.-

En ce qui concerne l'optimisation de la construction, il est important de souligner que le projet a beaucoup évolué depuis sa première définition. Par exemple, le parking prévu sous le bâtiment principal en triangle a émigré de l'autre côté de la voie ferrée pour s'ériger en fondation des deux salles de gymnastique qui ne seront plus complètement enterrées comme elles auraient dû l'être initialement, mais semi-enterrées. Avec un avantage incontestable en termes d'accessibilité et de luminosité.

Une autre prouesse attendue sera celle de réaliser l'ensemble de la construction alors que les activités scolaires maintiendront leur rythme et les élèves leur présence. C'est ainsi que le chantier doit prévoir des étapes successives. La première, programmée pour 2012, consistera en la construction du premier tiers du "triangle", soit la barre située le long de la voie du chemin de fer Eysins-Nyon. Cette partie de bâtiment une fois terminée, il sera possible d'enlever les 12 pavillons préfabriqués datant de 2004 et les 8 autres datant de 2007. La deuxième étape, prévue en 2014, comprendra l'achèvement des deux autres faces du bâtiment permettant d'accueillir l'EPCN, et enfin la construction du parking et des salles de gymnastique sur le terrain que la ville met à disposition de l'Etat en droit de superficie.

Quelques compléments sur le projet de l'EMPD

Le nouveau bâtiment en forme de triangle sera construit à la fois en lieu et place du parking actuel des Ruettes et sur l'emplacement des pavillons scolaires qui sont appelés à disparaître. Les deux salles de gymnastique seront construites en contrebas de la voie ferrée en lieu et place du parking actuel de Clementy, au-dessus du parking souterrain qui n'est pas représenté sur les plans car il sera construit et financé par la commune de Nyon. Ce parking devrait se situer au 2e sous-sol, sous la double salle de gymnastique qui sera à moitié enterrée alors qu'elle l'était complètement dans le projet originel non retenu pour des raisons de coût.

Un éco-point a également été prévu sur le même emplacement à la demande de la commune de Nyon.

Malgré la simplification du projet initial, le lien entre le bâtiment du gymnase actuel et le nouveau bâtiment est maintenu sous la forme d'un passage extérieur couvert, abrité sur un côté. Il permet de passer de la cafétéria actuelle au niveau de l'entrée de l'auditoire du nouveau bâtiment qui est un élément rajouté au projet initial.

Au rez inférieur, dans l'autre moitié du bâtiment en contrebas, se trouve la salle de musique. Lorsque l'on monte d'un étage dans l'aile nord du bâtiment triangulaire, on y trouve l'administration qui sera regroupée pour les deux écoles. Cette modification permettra une réhabilitation des locaux actuels de l'administration pour en faire des salles spéciales supplémentaires.

Dans l'aile, le long de la voie de chemin de fer, débutent les salles de classes dites standards qui seront mélangées de manière uniforme avec les salles informatiques qui sont de même grandeur que les salles standards.

A l'étage supérieur, sur les trois côtés du triangle, il y a soit des salles sur une seule face (côté voie de chemin de fer) ou des salles des deux côtés du couloir.

Un passage sous voie doit être construit, ce qui a augmenté fortement le coût du projet.

En ce qui concerne les aménagements extérieurs, en raison de la topographie particulière du terrain, une série de gradins sera érigée dans la partie centrale du triangle.

Dans le côté intérieur du bâtiment triangulaire se trouve encore un passage public qui est demandé par le plan d'extension pour permettre l'accès à la route de Divonne et celle de Clementy, à l'ouest.

Réduction ne signifie pas péjoration

Une des préoccupations de la commission a été celle de s'assurer que le projet, qui devait répondre à un programme de besoins confirmés, pouvait accepter une telle réduction sans péjorer le fonctionnement des deux écoles. Pour estimer la pertinence des économies réalisées, la commission a évalué les plus importantes :

1. Simplifications constructives (remplacement des structures en bois par du béton armé, simplification des systèmes porteurs de l'école, suppression des plaquages en cuivre, remplacement des commandes électriques des stores par des manuelles) : *5,2 millions*
2. Retour au projet d'origine qui comprenait deux salles de gymnastique (une salle de gymnastique en moins) : *4,4 millions*
3. Suppression du passage chauffé : *0,7 million*
4. Suppression de l'angle du nouveau bâtiment (6 classes en moins) : *1.9 million*

Si l'ensemble des économies proposées n'a pas rencontré d'opposition de la part de la commission, la suppression de l'angle ouest du bâtiment principal en forme de triangle a occupé une bonne partie de la discussion. En effet, bien que cette suppression ne corresponde pas à une réduction véritable du projet, puisque le bâtiment dans son aspect final est plus grand que celui prévu initialement, et malgré le fait que cette partie pourra faire l'objet d'une construction ultérieure, il a semblé peu rationnel que, sur un coût global de près de 53 millions, on se prive de 6 classes permettant l'accueil de 100 élèves supplémentaires pour un montant relativement peu important (1,9 million) en regard du coût total du projet. Une réalisation a posteriori — sans aucun doute nécessaire vu l'explosion démographique de la région — coûterait de plus beaucoup plus cher .

La commission unanime a donc opté pour le maintien de cette partie du projet. Dans un premier temps avec l'idée de rajouter 1,9 million au montant demandé dans le décret, mais finalement, après réflexion et vu les explications fournies, sans toucher au décret. En effet, l'estimation des coûts ayant été faite sans soumissions rentrées, il nous a été confirmé qu'avec une stricte conduite du projet et une maîtrise des offres, il serait possible d'envisager de réaliser ce projet en entier sans occasionner de surcoûts. Certainement aussi qu'en cours de réalisation de l'ouvrage, d'autres économies pourraient être encore trouvées pour compenser cet ajout et rester dans le crédit voté.

Taille idéale

La discussion a encore porté sur le fonctionnement des deux écoles et sur le nombre d'élèves accueillis sur le site, la commission s'inquiétant des difficultés et des risques liés à un complexe d'une trop grande dimension.

Aujourd'hui, le Gymnase de Nyon totalise, avec son bâtiment et ses pavillons provisoires, 1508 élèves. L'école professionnelle, 411. Lorsque les portakabins auront fait place au nouveau bâtiment, le nombre d'élèves n'augmentera que de 120 unités, ce qui donnera un total de 2039 jeunes fréquentant le site. Comme les élèves de l'école professionnelle ne viennent qu'1, voire 1,5 jour par semaine en classe, il n'y aura finalement pas plus de 1600 jeunes sur le site, au plus 1700 si le Grand Conseil accepte l'amendement de la commission proposant la construction complète du nouveau bâtiment.

Y a-t-il une taille idéale pour un établissement de ce type ? Y a-t-il un nombre d'élèves minimum ou maximum pour assurer une qualité de fonctionnement et une qualité de l'enseignement ?

Aujourd'hui, les choix en termes de matières offertes à un gymnasien s'élèvent à environ 300. Il faut donc des centres de formation de taille suffisante pour permettre aux jeunes de faire usage du potentiel qui leur est proposé. Ce qui n'était pas le cas auparavant où les matières étaient rassemblées en filières contenant une orientation prédominante : langues anciennes, mathématiques, langues modernes, etc.

On a pu constater, avec l'expérience, qu'à moins de 20 classes un gymnase n'est pas viable en raison des choix dont doivent pouvoir bénéficier les élèves. Le cas du gymnase de Sévelin qui accueille entre 21 à 24 classes est particulier. Il est en effet appuyé pédagogiquement et administrativement par le Gymnase du Bugnon, ce qui rend la combinaison des choix possible. Reste donc que la capacité d'accueil la plus adéquate se situe entre 30 et 40 classes. Le plus grand gymnase en fonction à l'heure actuelle est le Gymnase de Burier qui dispose de 66 classes. Celui de Nyon, une fois transformé, aura atteint lui aussi sa taille maximum.

Planification nécessaire

La question de la planification a préoccupé la commission qui craint que l'on se retrouve très rapidement avec un nouveau manque de places, malgré ce projet d'agrandissement.

La cheffe du département précise que, pour l'école obligatoire, la planification se base à la fois sur les naissances et sur le solde migratoire. Par contre, en ce qui concerne le secondaire II, il n'est pas possible d'enregistrer simplement le nombre d'élèves quittant le secondaire I car on ne sait pas, à l'issue de la 9e année, combien de jeunes se dirigeront vers une formation professionnelle, combien s'orienteront vers le gymnase ou encore vers l'OPTI. Il faut également prendre en compte qu'une part des jeunes qui pourrait prétendre à une formation en voie gymnasiale choisit un apprentissage. Sans compter ceux qui "disparaissent" de la planification parce qu'ils s'offrent une année sabbatique.

Il serait donc souhaitable, à l'instar de ce qui va se faire à Nyon, de créer des sites complets. Cela donnerait plus de souplesse à la régulation des infrastructures qui doivent pouvoir s'adapter au nombre fluctuant de jeunes se dirigeant, selon les années, plutôt vers la formation professionnelle ou plutôt vers le gymnase.

En matière de planification cantonale, il nous est certifié que tous les gymnasiens du canton auront la possibilité d'être accueillis jusqu'à la création du futur gymnase dans l'Ouest lausannois, qui est le plus avancé des projets.

En ce qui concerne Nyon, si dans l'avenir et contre toute attente, l'établissement agrandi devait se montrer malgré tout insuffisant pour répondre aux besoins d'une population en constante augmentation, l'option resterait celle de construire un bâtiment dans un autre endroit du canton, à Rolle par exemple. D'autant que l'on s'oriente actuellement plutôt vers de plus petites entités proches des transports publics. Et puis, il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas si longtemps, un seul établissement accueillait à Lausanne tous les gymnasiens du canton !

Le manque de certitudes sur le calendrier des prochaines planifications, celles concernant Aigle et Rolle en particulier, encouragent cependant les commissaires à penser qu'un postulat sur le sujet ne sera pas inutile.

De l'intérêt de grouper école professionnelle et gymnase

Les deux institutions — le gymnase et l'école professionnelle — une fois sur le même site travailleront de manière complémentaire mais resteront toutefois indépendantes l'une de l'autre. Il n'y aura pas une seule direction, même si elles seront installées dans le même bâtiment. Par contre, les infrastructures ainsi que le matériel seront communs aux deux établissements, ce qui permettra d'heureuses synergies. La deuxième salle des maîtres qui se trouvera dans le nouveau bâtiment sera commune aux deux écoles de même que celle existant dans le bâtiment actuel.

Conséquences sur l'effectif du personnel

Les ETP supplémentaires pour les enseignants qui sont prévisibles en raison de l'agrandissement seront compris dans l'enveloppe budgétaire annuelle, ce qui n'est pas le cas des ETP administratifs et d'intendance.

Conclusion

Il ne fait pas de doute que le gymnase de Nyon a absolument besoin de cet agrandissement et que le décret qui est soumis à l'approbation du Grand Conseil revêt un caractère d'urgence, le délai d'autorisation pour les portakabins étant échu. Si les travaux devaient être retardés, pour faire face au manque de classes disponibles, il deviendrait alors nécessaire d'acheter de nouveaux pavillons provisoires, ce qui n'est pas acceptable. Il en est de même pour l'école professionnelle qui, pour son bon fonctionnement, ne peut plus attendre que ses locaux soient regroupés sur un même site.

Le projet qui nous est présenté a le mérite de répondre à des besoins confirmés, les modifications consenties en vue d'une réduction des coûts semblent appropriées et aboutissent à une réelle optimisation de la construction. L'amendement de la commission proposant que le bâtiment triangulaire soit réalisé dans son entier, sans augmentation des coûts (article 1 bis), permettra de voir l'avenir avec plus de sérénité que si le projet se tient aux nombres de classes que l'EMPD propose. Ainsi, ce crédit servira également à la réalisation de l'étape ultérieure, correspondant à six salles de classes, sous réserve du devis actualisé qui sera établi après le retour des appels d'offres d'entreprises.

La commission unanime recommande donc au Grand Conseil d'entrer en matière sur cet EMPD 286 et d'en approuver les articles, tel qu'amendé en ce qui concerne l'article 1bis nouveau. Elle porte à sa connaissance la formulation qu'aura le décret amendé avec un nouvel article 1bis :

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat décrète

Art. 1

¹ Un crédit de CHF 52'570'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer l'agrandissement du Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon.

Art. 1 bis

¹ **Pour autant qu'il soit suffisant, ce crédit pourra également servir à la réalisation de six salles de classes supplémentaires par rapport au projet décrit par le Conseil d'Etat.**

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte *Dépenses d'investissement* et sera amorti en 25 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à

l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

² Le présent décret entrera en vigueur dès sa publication.

Nyon, le 23 juin 2010.

La rapportrice :
(Signé) *Elisabeth Ruey-Ray*